

		ACTEURS LÉGISLATIFS			ACTEURS NON-LÉGISLATIFS		
Phases de jeu	RÔLES	COMMISSION & service juridique	CONSEIL COREPER & États membres	PARLEMENT Commissions, groupes politique et intergroupes	STAKEHOLDERS ONG, lobbys, États tiers	MÉDIAS Médias, sites spécialisés, agences	OBSERVATIONS
	PHASE 1	PRISE DE RÔLE Consultation de la Commission en vue de la rédaction d'un projet de directive	Lancer une consultation en vue de rédiger une proposition de législation dans le domaine ciblé par le sujet	Répondre à la consultation de la Commission Rédiger une note qui rend compte de la consultation (position, réclamations, attentes...)	Répondre à la consultation de la Commission Rédiger une note qui rend compte de la consultation (position, réclamations, attentes...)	Répondre à la consultation de la Commission Rédiger une note qui rend compte de la consultation (position, réclamations, attentes...)	Couvrir le processus de consultation amorcée par la Commission
ÉVALUATION 20% de la note globale		<i>La Commission et le service juridique de l'UE préparent, rédigent une proposition de directive. <u>La publication de cette proposition s'effectue au plus tard le 12/11. Ce qui ouvre la phase 2 du jeu.</u></i>	<i>1 note préparatoire rend compte de la participation à la consultation en tant qu'acteurs législatifs (déposer la note sur la plateforme le 30/10 au plus tard)</i>	<i>1 note préparatoire rend compte de la participation à la consultation en tant qu'acteurs législatifs (déposer la note sur la plateforme le 30/10 au plus tard)</i>	<i>1 note préparatoire rend compte de la participation à la consultation / ou de la volonté d'influencer la consultation (déposer la note sur la plateforme le 30/10 au plus tard)</i>	<i>1 article (analyse, enquête ou portrait) rend compte de la couverture de la consultation (publier l'article sur la plateforme le 30/10 au plus tard)</i>	
PHASE 2	STRATÉGIE DE POSITION Installation du cadre de la négociation	Suivi des positions relatives à la proposition chez les acteurs législatifs et non-législatifs	Se positionner par rapport à la proposition de la Commission à travers la rédaction d'un position paper. <u>La publication des positions papers s'effectue au plus tard le 16/11 et ouvre la phase 3 du jeu.</u>			Couvrir l'installation du jeu des positions et rapports de force de la négociation à venir	
	ÉVALUATION 30% de la note globale	<i>Sécuriser le processus de co-décision jusqu'aux plénières</i>	<i>Rédiger un position paper officiel. Le déposer sur la plateforme le 16/11 au plus tard. Envoyer la version complète du Position Paper (avec les points prioritaires de négociation à la coordinatrice du jeu (melina.buttin@sciencespo-aix.fr))</i>			<i>Des articles (analyse, enquête ou portrait) et des publications sur le BWS'Tweet rendent compte de la couverture des prises de position déclarées et des intentions tactiques</i>	
PHASE 3	Défense de sa position et de ses intérêts Conduite des négociations	Mener des actions d'influence en vue des amendements à venir de la proposition (publier des informations, communiquer des arguments, susciter des appuis, rechercher des alliances et créer des coalitions) jusqu'aux plénières → Le 18/11, est publié sur la plateforme le vademécum des phases et points d'étape des négociations précédant les plénières.					
	ÉVALUATION 40% de la note globale	<i>Capacité à poursuivre les objectifs de son rôle en tenant compte des logiques d'action et des contraintes propres à son statut mais aussi à sa position dans le processus décisionnel en cours. Toute action doit répondre à deux impératifs : la crédibilité (au regard de la nature du rôle) et l'opportunité stratégique (en référence aux objectifs consignés dans son Position Paper)</i>					